

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-cinq, le **jeudi 25 septembre**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 19 septembre 2025.

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absents excusés : M Didier LUXEMBOURGER donne pouvoir à Mme Nicole VIRICEL, Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS, Mme Angélique PIBOLLEAU donne pouvoir à M Didier REYMONDON.

Secrétaire de séance : Mme Monique RAGEYS

Quorum : 8

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 juillet 2025
- Délibérations :
 - Décision modificative n°3 au budget communal
 - Adhésion au service mutualisé 'Energie et Bâtiment' pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des Monts du Lyonnais
 - Garantie des emprunts souscrits par Habitat et Métropole pour l'opération '190 route du Péritor, 69590 POMEYS, 6 logements locatifs'
 - Subvention à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - Année scolaire 2024-2025
 - Lancement d'une révision dite 'allégée' du PLU – Zone Hurongues

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. *Mme Monique RAGEYS* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 17/07/2025 :

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 17/07.

↳ **Approbation 13 voix**
Abstention : 1 voix

DELIBERATION 1 : Décision modificative n°3 au budget communal.

Vu la remarque du comptable public nous informant que les crédits budgétaires ne sont pas prévus sur le chapitre 10 en dépenses d'investissement (versement TAM/CCMDL), et que des recettes/dépenses n'ont pas été prévues,

M le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes au budget communal de l'exercice 2025 :

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
023	Virement à la section d'investissement		40 200.00
011	615221/ Entretien, réparations bâtiments publics		32 0006.00
011	6156 / Maintenance		2 500.00

011	6251/ Voyages, missions et déplacements		10 000.00
012	6216 / Personnel affecté par GFP		5 000.00
73	73223 / Fonds départ.DMTO	44 365.00	
74	741121/ DSR des communes	27 831.00	
74	744 / FCTVA	4 711.00	
75	75888/ Autres	7 879.00	
74	74833 / Etat-Compensation taxes foncières	4 920.00	
	TOTAL	89 706€	89 706€

CHAPITRE	SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
21	021 / Virement section fonctionnement	40 200.00	
10	10226/ Taxe d'aménagement		1 400.00
20	202/ Frais étude		10 000.00
20	2051/ Concessions, droits similaires		5 100.00
21	21351/ Bâtiments publics		10 000.00
21	21568/ Autre matériel, outillage incendie		7 500.00
21	21838/ Autre matériel informatique		5 000.00
23	2313/ Constructions		1 200.00
	TOTAL	40 200.00 €	40 200.00 €

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 2 : Adhésion au service mutualisé 'Energie et Bâtiment' pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes et de permettre à chacune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...)

Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône. La CCMDL et la Commune s'engagent au travers de la convention jointe à cette délibération. Le technicien « énergie et bâtiment » assure les missions explicitées dans cette convention.

Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an en fonction du nombre d'habitants.

Pour la commune de POMEYS le montant de la cotisation s'élève annuellement à 916 €.

La commune s'engage pour une adhésion au service mutualisé « Energie & Bâtiment » sur une période de 3 ans.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service mutualisé « Energie & Bâtiment ».

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 3 : Garantie des emprunts souscrits par Habitat et Métropole pour l'opération '190 route du Péritord, 69590 POMEYS, 6 logements locatifs'

Monsieur le Maire rappelle la construction par la société FR IMMOBILIER sur la Commune d'un programme immobilier comprenant 6 maisons individuelles, 190 route du Péritord.

Il explique que Habitat et Metropole s'apprête à signer un acte de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) avec la société FR IMMOBILIER pour l'acquisition des 6 logements locatifs sociaux.

Il informe que Habitat et Métropole a pour projet de produire 6 logements sociaux sur notre commune dans le cadre de cette opération « 190 route du Péritord 69590 POMEYS », décomposés ainsi : 4 T3 de 71 m², 2 T4 de 88 m², 9 places de stationnement avec accès PMR.

Conformément à la réglementation, Habitat et Métropole doit, pour financer cette opération, souscrire des prêts CDC pour un montant prévisionnel global de 990 025 €.

Ces prêts souscrits par Habitat et Métropole doivent être intégralement garantis par une ou plusieurs collectivités locales. En contrepartie, les collectivités garantes peuvent recevoir des réservations de logements, dans la limite de 20% des logements de l'opération.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'apporter la garantie de notre commune à hauteur de 50% du montant emprunté ; le reste devrait être garanti par le Département afin de permettre la réalisation de cette opération.

↳ **Approbation POUR : 13 voix**

ABSTENTION : 1 voix

DELIBERATION 4 : Subvention à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - Année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire fait état d'un courrier de l'OGEC du 15 septembre qui demande le versement de la participation allouée dans le cadre du contrat d'association.

Sur présentation du compte de résultat 2024-2025 et des charges de personnel, sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et accorde pour l'année scolaire 2024-2025, la participation aux frais de fonctionnement pour un montant de 50 409.03 € dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits à l'article 657364 du budget primitif de l'exercice 2025.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 5 : Lancement d'une révision dite 'allégée' du PLU – Zone Hurongues

Avec la réalisation de la baignade naturelle et de son parking, le site de Hurongues dans son ensemble est appelé à évoluer avec l'accueil de nouvelles activités nécessitant des constructions et aménagements tout en respectant le caractère naturel du site. Il y a donc nécessité de modifier le document d'urbanisme (PLU) sur ce secteur uniquement pour l'adapter.

Cette modification passera par une révision « allégée » du PLU. La commune se fera accompagner par un cabinet d'urbanisme et les services de la CCMDL.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve la mise en révision « allégée » du PLU sur le secteur de Hurongues.

↳ **Approbation à l'unanimité**

Points :

Hurongues : le décapage est en cours pour installer les ombrières.

Pour la partie 'baignade', le projet touristique évolue : le lancement d'une révision dite 'allégée' du PLU sur la zone Hurongues permettra de développer des activités telles que : padel, proposition de cabanes, tyrolienne, location de vélos, pontons 'Nature Pêche'.

Enfouissement du Péritord : suite au mail du Syder, le conseil municipal accepte la proposition de Orange pour le coût des études supplémentaires concernant l'enfouissement des lignes Orange. Celui des lignes Enedis est pris en charge intégralement par le Syder.

CDG69 : Déclaration d'intention à signer concernant la convention de participation Prévoyance et/ou Santé pour les agents de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Réseau téléphonie : Orange a envoyé un courrier pour confirmer la fin de l'utilisation du cuivre en janvier 2029.

Octobre Rose : Mme Nicole Viricel présente les activités proposées sur le mois et surtout le 11 octobre à la salle Jean Letrêve : marche, restauration, buvette, concerts, ...

Voirie : Mme Monique RAGEYS informe que les travaux prévus vont commencer à partir du 20 octobre. (sous réserve de la météo).

Luminaire : le conseil municipal autorise Mme Monique Rageys à signer des devis concernant les décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année.

Sytral/Département : rdv pour réhausse du trottoir à l'arrêt de bus au centre du village pour accessibilité PMR (souhait de ne pas dénaturer le bourg avec des marquages au sol importants) et sécurisation de l'arrêt de bus 'Couzon'.

Vœux de la municipalité : dimanche 18 janvier 2026.

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 23 octobre 2025.
La séance est levée à 23h50.

Ainsi Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY



La Secrétaire de séance,
Monique RAGEYS